

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV) ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR

CYSOING PADEL CLUB

SAS Cysoing Padel Club
350 rue de la Muque – 59830 Cysoing
Document officiel – Version intégrale
définitive
Mise à jour : 21/01/2026

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent l'ensemble des réservations et prestations proposées par le Cysoing Padel Club, incluant notamment la réservation de terrains de padel, l'accès aux installations sportives, la participation aux événements, tournois et animations, ainsi que toute prestation annexe.

Toute réservation implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV et du règlement intérieur du Cysoing Padel Club.

Réservation :

Les réservations sont effectuées via la plateforme MatchPoint ou directement à l'accueil du club.

Toute réservation devient ferme et définitive après paiement intégral.

Annulation :

Toute annulation est possible jusqu'à quarante-huit (48) heures avant l'horaire réservé.

Passé ce délai, aucun remboursement, avoir ou report ne pourra être accordé.

Non-présentation et retard :

Toute non-présentation ou tout retard supérieur à dix (10) minutes peut entraîner la perte du créneau réservé, sans compensation.

Tarifs et paiement :

Les tarifs sont affichés en euros toutes taxes comprises.

Le paiement est exigé avant tout accès aux installations.

Accès au club :

L'accès au club peut être conditionné à la présentation d'un code ou QR code de réservation valide.

Le club se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne ne respectant pas les présentes CGV ou le règlement intérieur.

Mineurs :

Les mineurs ne sont autorisés à accéder au club et aux terrains qu'en présence et sous la responsabilité d'un parent ou d'un encadrant du club.

Responsabilité :

La pratique du padel est une activité sportive comportant des risques.

Chaque utilisateur pratique sous sa propre responsabilité et déclare être apte médicalement à la pratique sportive.

Il appartient à chaque utilisateur de disposer d'une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels et matériels.

Force majeure :

En cas de force majeure, de fermeture administrative, d'intempéries ou de panne technique rendant impossible l'exécution de la prestation, le club pourra proposer un report ou un remboursement, sans qu'aucune indemnité complémentaire ne puisse être réclamée.

Données personnelles :

Les données personnelles sont collectées et traitées conformément à la réglementation en vigueur et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Droit applicable et litiges :

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de litige, une solution amiable sera recherchée avant toute action judiciaire.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CYSOING PADEL CLUB

1. OBJET DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le présent règlement est destiné à toutes les personnes qui fréquentent le Cysoing Padel Club, soit en qualité d'utilisateur, soit en qualité de simple visiteur. Il n'est pas applicable au personnel du Centre qui est soumis à une réglementation spécifique.

Le présent règlement s'applique dans toute l'enceinte du Centre, à l'intérieur comme à l'extérieur, y compris sur le parking, les espaces verts, les terrasses et autres dégagements.

Le présent règlement est consultable sur la page Internet du club. Il est également consultable sur demande auprès du responsable du club. Chacun est censé en avoir pris connaissance dès son arrivée au club.

La fréquentation du Cysoing Padel Club, par les utilisateurs, implique le respect du présent règlement intérieur.

En cas de non-observation de celui-ci, le personnel du Cysoing Padel Club est habilité à prendre toutes les mesures nécessaires à l'encontre des contrevenants et se réserve le droit de leur interdire l'accès ou l'inscription.

2. DIRECTION

Le Cysoing Padel Club est exploité par la SAS Cysoing Padel Club, dont le siège social est situé 350 rue de la Muque – 59830 Cysoing.

La responsabilité du Centre est placée sous la direction des dirigeants de la société exploitante.

Le responsable du Centre et son équipe sont présents sur place aux heures d'ouverture afin de renseigner les utilisateurs.

3. HORAIRES – ACCUEIL

3.1 Accueil

L'accès au club est ouvert aux utilisateurs et à leurs accompagnants, aux clubs sportifs, aux établissements scolaires ainsi qu'à divers groupements associatifs ou institutionnels.

L'accueil est assuré par le personnel du club.

L'accès au club est strictement interdit :

- à toute personne manifestant un comportement contraire à l'ordre et aux bonnes mœurs ;
- à toute personne présentant un danger pour la santé, l'hygiène ou la sécurité des autres utilisateurs ;
- aux personnes en état d'ivresse ou sous l'influence de substances illicites ;
- aux personnes présentant des signes de nervosité apparents matérialisés par un comportement menaçant, agressif ou insultant, toute attitude ou tenue vestimentaire contraire aux bonnes mœurs ;
- aux personnes dans un état de malpropreté manifeste ;
- aux mineurs non accompagnés par un adulte.

Il est demandé à chaque utilisateur de retirer son casque avant d'entrer dans le Centre.

3.2 Horaires du Centre

Les usagers doivent respecter les périodes et horaires d'ouverture fixés par la direction du club. Ils sont affichés à l'entrée du club et indiqués sur le site Internet du club.

Ces horaires sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment par la direction du Centre.

L'accès en dehors des horaires d'ouverture du club est strictement interdit.

3.3 Respect des créneaux horaires

Il est demandé à chaque utilisateur d'arriver suffisamment en avance avant le début de sa séance, notamment s'il souhaite utiliser les vestiaires, afin d'être sur le terrain de jeu à l'heure de la réservation.

En cas de retard sur le créneau horaire choisi, l'heure de réservation ne pourra pas être décalée en raison de créneaux fixes et des réservations suivantes.

Après un retard de dix (10) minutes, le terrain réservé pourra être cédé à d'autres utilisateurs.

En cas d'annulation d'une réservation, les utilisateurs devront informer le club le plus tôt possible (voir les conditions générales de vente du Cysoing Padel Club pour connaître les modalités d'annulation).

Les utilisateurs doivent libérer leur terrain immédiatement dès la fin de leur séance programmée.

Au-delà, le dépassement sera facturé. Tout dépassement abusif ou répété pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive de l'utilisateur, sans aucun remboursement possible.

Code d'accès

Tous les joueurs présents doivent impérativement, à leur arrivée, soit saisir leur code d'accès à six (6) chiffres sur le clavier numérique de la porte d'entrée, soit scanner leur QR code de réservation.

Un code est attribué pour chaque réservation de terrain validée et payée.

Ce code est disponible sur l'application du club, dans l'espace « Mes réservations ».

La saisie du code permet aux équipes du Cysoing Padel Club de connaître à tout moment le nombre de joueurs présents sur les terrains, de gérer les flux de personnes et d'activer les éclairages si nécessaire.

En cas de contrôle, toute personne ne pouvant communiquer le code de la réservation sera invitée à quitter les lieux afin de permettre aux autres joueurs de profiter pleinement de leur réservation.

Le code est actif quinze (15) minutes avant le créneau de réservation.

4. STATIONNEMENT – PARKING

Les utilisateurs du Centre peuvent stationner leur véhicule sur le parking du club durant les horaires d'ouverture, sous réserve des places disponibles. Le parking est réservé à la clientèle.

Les véhicules à deux roues (motorisés ou non, y compris les trottinettes) doivent être stationnés sur le parking ou, à défaut, sur l'espace public. Ils sont strictement interdits à l'intérieur du Centre.

Il est demandé de respecter les emplacements matérialisés. Il est interdit de stationner sur les emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite sans être titulaire de la carte correspondante.

Les véhicules restent sous la seule responsabilité de leur propriétaire. Le Centre n'assure aucune surveillance et décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.

Les rassemblements ainsi que les nuisances sonores sont interdits sur le parking. La consommation de boissons et de denrées alimentaires y est également interdite.

5. RÈGLES GÉNÉRALES DE VIE DANS LE CENTRE

5.1 Comportement individuel et collectif – Respect des lieux

Il est demandé à chacun de respecter les règles élémentaires de vie en collectivité.

Sans que cette liste soit exhaustive, il est interdit :

- de cracher par terre ;
- de jeter chewing-gums ou mégots au sol ;
- d'uriner ou de faire ses besoins ailleurs que dans les WC ;
- de crier ou d'utiliser des cônes de signalisation comme porte-voix ;
- d'écouter de la musique via un smartphone ou une enceinte individuelle ;
- de jouer avec des balles ou objets en dehors des zones prévues ;
- de courir dans les espaces communs ;
- d'écrire sur les murs ou de dégrader le matériel ;
- de pénétrer dans les espaces privés ou réservés ;
- d'utiliser les sorties de secours hors situation d'urgence.

Les enfants ne doivent pas être laissés sans surveillance.

5.2 Respect des personnes – Règles de bienséance

Le respect des personnes s'impose à tous.

Tout comportement irrespectueux, toute violence verbale ou physique, toute atteinte à l'intégrité morale ou physique d'autrui, y compris envers le personnel, est strictement interdit et pourra donner lieu à des sanctions et poursuites.

Le club est un espace laïque ouvert à tous. Toute manifestation de convictions politiques ou religieuses troublant l'ordre pourra être sanctionnée.

5.3 Animaux

Les animaux, même tenus en laisse, ne sont pas admis dans le Centre.

5.4 Substances illicites – Interdiction de fumer

L'introduction, la détention ou la consommation de substances illicites est strictement interdite.

Il est interdit de fumer dans l'enceinte du Cysoing Padel Club, y compris les cigarettes électroniques.

5.5 Tenue vestimentaire

Une tenue de sport adaptée est obligatoire pour toute pratique sportive.

Chaussures :

- seuls les crampons en caoutchouc adaptés au gazon synthétique sont autorisés ;
- les crampons métalliques sont interdits ;
- les chaussures doivent être propres.

Le torse nu et les pieds nus sont interdits dans l'ensemble du Centre.

5.6 Vestiaires – Sanitaires

Les vestiaires sont réservés aux utilisateurs ayant payé une prestation sportive.

La nudité est autorisée dans les vestiaires et les douches. Toute personne entrant dans les vestiaires accepte cette règle.

Les relations sexuelles et comportements contraires aux bonnes mœurs sont strictement interdits.

Il est interdit de se raser, d'uriner ou de faire ses besoins dans les douches.

Le club décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets.

5.7 Coffres et casiers

Les coffres et casiers ne font l'objet d'aucune surveillance particulière.

Les utilisateurs sont responsables de leurs effets personnels.

Tout cadenas oublié pourra être coupé sans indemnisation.

5.8 Objets perdus

Tout objet trouvé est déposé à l'accueil.

Tout objet non réclamé dans un délai de quinze (15) jours sera évacué sans recours possible.

6. ZONE DÉDIÉE AU SPORT – RÈGLES COMPLÉMENTAIRES

6.1 Réservation – Accès aux équipements sportifs

L'accès aux terrains est autorisé uniquement pendant les heures d'ouverture et après paiement intégral.

Les mineurs sont autorisés uniquement en présence et sous la responsabilité d'un parent ou d'un membre du personnel du club.

Le personnel se réserve le droit d'interdire l'accès aux équipements si les conditions de sécurité ne sont pas réunies.

6.2 Utilisation des équipements sportifs

Le matériel doit être utilisé avec soin.

Il est strictement interdit :

- de se suspendre aux installations ;
- d'emporter du matériel hors du club ;
- de manger sur les terrains ;
- d'utiliser des contenants en verre.

7. CLUB HOUSE

Le club dispose d'un espace bar et restauration rapide.

L'accès est réservé aux clients souhaitant consommer.

La vente d'alcool est strictement interdite aux mineurs.

Le personnel se réserve le droit de refuser la vente d'alcool à toute personne en état d'ébriété.

Il est interdit d'apporter ou de se faire livrer des boissons ou denrées extérieures, sauf autorisation expresse.

8. SANTÉ – ASSURANCE

Chaque utilisateur pratique sous sa responsabilité.

Il est recommandé de consulter un médecin avant toute pratique sportive.

Chaque utilisateur doit être couvert par une assurance responsabilité civile.

9. SÉCURITÉ – ACCIDENT – PREMIERS SECOURS

Les consignes de sécurité doivent être respectées.

Un défibrillateur et une trousse de premiers secours sont disponibles.

En cas d'urgence :
Pompiers 18 – SAMU 15.

10. CAMÉRAS DE VIDÉOSURVEILLANCE – DONNÉES PERSONNELLES

Le club est équipé de caméras de vidéosurveillance à des fins de sécurité.
Aucune caméra n'est installée dans les vestiaires ou sanitaires.
Les images sont conservées conformément à la réglementation en vigueur.

11. RESPONSABILITÉ – SANCTIONS

Toute détérioration est à la charge de son auteur.
Tout manquement au présent règlement pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive, sans remboursement.

12. ADAPTATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement peut être modifié à tout moment par la Direction.

Règlement mis à jour le 21 janvier 2026

La Direction du Cysoing Padel Club